RENCONTRES PROFESSIONNELLES

DURÉE	SÉQUENCE	QUI ANIME ?	OÙ ?
10'	Accueil. Présentation du lieu et de l'activité. Rencontre avec le saunier.	Médiateur - Enseignant	Locaux EDAP
40'	**Objectif : découvrir la méthode de production du sel.** Déplacement en car vers le marais salant. Exploration du lieu de travail et du matériel spécifique. Définition des étapes de production.	Intervenant	marais salant
30'	**Objectif : étudier la circulation et la gestion de l'eau salée.** Observation des pièces d'eau du marais salant, de la mer aux œillets, et rôle de ce circuit dans le principe d'évaporation.	Intervenant	Port, polder, et marais salant
20'	**Objectif : s'initier aux techniques de travail de ce métier.** Pratique de quelques gestes et manipulation d'outils. Dégustation de différents sels.	Intervenant	marais salant
10'	**Objectif : se questionner sur les réalités de ce métier traditionnel.** Temps d'échange (conditions de travail, éléments technico-économiques, valeurs et engagement...).	Intervenant	marais salant
10'	Retour en car aux locaux EDAP. Bilan d'activité.	Médiateur - Enseignant	Locaux EDAP

Ce déroulement est proposé à titre indicatif. Il peut évoluer en fonction des horaires d'arrivée et de départ du groupe, selon les conditions climatiques et le nombre de groupes sur place. Merci de votre compréhension.

À NOTER

Durée : 1/2 journée
Tarif : 3 € par élève (du 01/11 au 31/03)
3,5 € par élève (du 01/04 au 31/10)
Intervenant : saunier

- Prévoir de garder le car à disposition pour le déplacement sur le marais salant.
- Prévoir une tenue adaptée à la météo et bottes en caoutchouc.
- Activité possible d'avril à octobre.
- Avant l'activité, s'assurer qu'aucun enfant n'est allergique aux produits utilisés. Liste complète des allergènes https://edap.vendee.fr/liste-des-allergenes

RENDEZ-VOUS

Le Port du Bec
85230 BOUIN

PROGRAMMES SCOLAIRES

D'après les BOEN en vigueur

DÉCOUVERTES PROFESSIONNELLES

GÉOGRAPHIE
PREMIÈRE : Une diversification des espaces et des acteurs de la production.

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

CONSIGNES DE VISITE

PORT DU BEC

Enseignant, vous êtes responsable de votre groupe, en visite libre comme en visite accompagnée. Vous devez vous assurer du respect des consignes et transmettre ces informations aux élèves et aux accompagnateurs.

Les visiteurs qui ne respecteront pas ce règlement pourraient se voir interdire l'accès au site.

ENCADREMENT DU GROUPE

	Nous recommandons	Bulletin Officiel de l'Education Nationale : Circulaire du 13 juin 2023
Maternelle	**6 accompagnateurs dont l'enseignant**	Jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant de la classe. Au-delà d'un groupe de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves
Elémentaire	**3 accompagnateurs dont l'enseignant - 4 si la classe excède les 30 élèves**	Jusqu'à 30 élèves : 2 adultes dont au moins un enseignant. Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves
Collège Lycée	**2 accompagnateurs dont l'enseignant**	Il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaire, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.

Si le nombre d'accompagnateurs est supérieur, l'adulte supplémentaire sera considéré comme un visiteur du site et devra régler son droit d'entrée le jour de la visite (hors A.V.S.). Cette information vous sera communiquée en amont via la centrale de réservation. **En aucun cas un élève ne doit rester seul.**

RESPECT DES LIEUX

Boire et manger dans les espaces prévus à cet effet. En cas d'intempéries un espace abrité pourra être mis à votre disposition si le nombre d'élèves accueillis le jour-même le permet.

RESPECT DES AUTRES

Rester discret (ne pas courir, ne pas crier).

Éteindre les téléphones portables.

Ne pas fumer ou vapoter.

Respecter le travail des professionnels de la mer.

PENSEZ-Y

Prévoir des vêtements et chaussures adaptés à la météo et à l'activité choisie (cf programme).

Pour certaines activités, **prévoir de garder le car à disposition** pour les déplacements autour du port prévus dans le programme.

PIQUE-NIQUE ZÉRO DÉCHET

Le Département de la Vendée est engagé dans une démarche éco-citoyenne : **privilégier le pique-nique zéro déchet**, **rapporter vos poubelles à l'établissement pour les trier et ramener tout aliment non consommé.** Comment préparer une pause éco-responsable réussie ? En veillant par exemple à limiter le nombre d'emballages plastiques ou aluminium, et en privilégiant les gourdes ou récipients réutilisables.